



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

La Préfète

Siquale

Evry, le 12 septembre 2016

Madame le maire,

En réponse à votre récente lettre ouverte et comme je l'ai indiqué ce samedi lors de la rencontre avec les parents d'élèves, en présence du colonel de gendarmerie, du directeur académique des services de l'éducation nationale et des représentants d'Emmaüs France, je vous précise ci-après mes engagements pour faciliter l'implantation d'une structure temporaire d'hébergement de migrants :

- ce centre d'accueil et d'orientation (CAO) comportera **une capacité d'accueil limitée à 91 places**. Vendredi dernier, un accord ministériel a acté qu'il n'y aurait pas de seconde tranche. Il a été admis que ces structures devaient rester à taille humaine.

- **la durée de la convention** entre la ville et Emmaüs qui devait être de quatre ans sera raccourcie. Je vous préciserai rapidement quelle est la durée retenue.

- j'ai demandé également que l'on étudie la possibilité **d'accueillir un public mixte dans le CAO**. Mais, comme je l'ai rappelé lors des deux réunions publiques, dans leur très grande majorité les migrants sont des hommes seuls. La directrice générale adjointe d'Emmaüs a tenu à cet égard à noter que l'accueil de femmes avec des enfants nécessite une organisation et un accompagnement différents. Il faudra notamment scolariser les enfants.

- il est acquis que cette structure fera l'objet d'une **surveillance renforcée** de jour comme de nuit. La gendarmerie suivra très étroitement le site. Elle pourra aussi apporter en réactivité son appui si cela s'avérait nécessaire.

- **s'agissant de la sécurité des écoles**, il a été convenu que le diagnostic de sécurité serait complété dès ce mercredi par la venue du référent sûreté de la gendarmerie. Une présence des forces de l'ordre sera assurée à l'entrée des élèves et à leur sortie autant que nécessaire et en étroite coordination avec vos services. S'il faut mener des travaux, un accompagnement financier de la commune se fera par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux. De même pourra être étudiée la possibilité de mise en place d'une vidéo-protection aux abords de l'école ou sur les axes de déplacement dans la commune.

Il vous sera proposé, par la gendarmerie, comme cela a été fait dans plus d'une centaine de communes de l'Essonne une convention de participation citoyenne et comme l'a indiqué le colonel Michelet une information sur la réserve opérationnelle.

Comme pour tout acte de délinquance, je vous rappelle qu'il faut composer le 17 qui permet au centre opérationnel de gendarmerie de dépêcher sur place la patrouille la plus proche. Ce numéro d'appel est ouvert en permanence jour et nuit. Chaque citoyen peut y recourir.

- sur **la reconversion du site**, je confie à la sous-préfète de Palaiseau la mission de vous accompagner dans le cadre d'une équipe projet pour définir le contenu de cette reconversion et mobiliser les ressources possibles. Elle vous accompagnera dans le cadre des négociations avec la ville de Paris. En cas de difficultés, j'interviendrai personnellement.

- comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises **la transparence** sera faite sur le fonctionnement de ce site. C'est bien volontiers qu'un **comité de suivi** sera installé autour des représentants de l'État, d'Emmaüs et de votre conseil municipal. Il sera réuni sous ma présidence un mois après l'ouverture.


- il est acté qu'un **groupe de travail** comprenant des Forgeois sera constitué pour étudier les demandes de la population. Ce groupe se réunira de manière périodique et à la demande en cas de besoin.

J'ajoute que vous serez tenue régulièrement informée des avancées de l'installation et je reformule la proposition d'organiser des visites de structures dans d'autres lieux à votre convenance.

Je précise, que, contrairement à ce qui a été indiqué dans un tract distribué à la brocante de Forges-les-bains, les Forgeois n'auront pas à assumer financièrement le coût de l'hébergement des migrants. Ce coût (hébergement, eau, électricité...) ne sera pas supporté par le budget de la commune.

Enfin, sur la question du référendum d'initiative locale, je vous rappelle qu'il ne peut se tenir que sur une question ayant trait aux compétences de la Commune, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. L'installation du CAO relève de la compétence de l'État.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'assurance de ma considération distinguée.



Josiane CHEVALIER

Madame Marie LESPERT-CHABRIER
Maire de Forges-les-bains
9 rue du Docteur Babin
91470 FORGES-LES-BAINS